



Vente de tabac aux mineurs

Rubrique : actualités - Date : jeudi 5 juillet 2007

LE POINT annonce que le Japon est sur le point d'équiper ses distributeurs automatiques de cigarettes d'un logiciel « capable de juger si un client a au moins 20 ans, l'âge légal pour fumer au Japon ». Signalant que cette mesure fait suite aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé, selon lesquelles le Japon doit s'organiser afin de repérer les mineurs, l'hebdo note que ces machines scanneront les visages des acheteurs grâce à une caméra et les compareront aux données contenues dans une banque d'images, sachant que si le visage est trop jeune, l'acheteur devra insérer son permis de conduire ou répondre à des questions. D'après le magazine, d'autres fabricants songent à utiliser des distributeurs qui fonctionnent avec un « passeport tabac », carte nominative qui serait délivrée aux personnes âgées de plus de 20 ans. Le directeur du Centre d'information sur les méfaits du tabac assène « c'est pathétique. Beaucoup d'adolescent font plus vieux que leur âge. Et puis, ils pourront toujours se faire prêter des passeports ».